

Les servitudes d'utilité publique sur la commune de Vauhallan

Nomenclature			A4	A10	AC1	AC2	PM1	PT1	PT2	T7
Fondement Juridique			Décret n°2005-115 du 7 février 2005, art. L.211-7 et L.123-10 du code de l'Environnement, art. L.151-37-1 du code Rural	Art. L.123-25 à L.123-32 du code de l'urbanisme Art. R.123-4 à R.123-16 et R.151-51 et R.161-8 du code de l'urbanisme Art. 35 et annexe B de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 Décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 et annexe	Loi du 31/12/1913 art. L.621-30, L.621-31, R.621 et suivants du Code du Patrimoine	Loi du 02/05/1930, décret du 13/06/1969, art. L.341-1 à 341-15-1 et R.341-1 et suivant du Code de l'Environnement	Loi n°82-600 du 13/07/1982, décret n°95-1089 du 5/10/1995, décret n°2011-765 du 28/06/2011, art. L.562-1 à 562-9, R.562-1 à 562-10 du Code de l'Environnement, loi n°99-245 du 30/03/1999, art. 94 du Code Minier	Arrêté du 21/08/1953, art. L.57 à L.62-1 et R.27 à R.29 du Code des Postes et Télécommunications, art. L.5113-1 du Code de la Défense	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 et R.39 du Code des Postes et Télécommunications, art.L.5113-1 du Code de la Défense	Art. L.6352-1 du Code des Transports, R.244-1 et D.244-2 à D.244-4 du Code de l'Aviation Civile, arrêté du 25 juillet 1990
Gestionnaire			Collectivités et syndicats compétents	Etat : Ministère de la Transition Ecologique	Etat : Ministère de la Culture (UDAP)	Etat : Ministère de la Transition Ecologique (DRIEE)	Etat : Ministère de la Transition Ecologique (DDT)	Etat : Ministère des Armées et exploitants publics de communications électroniques	Etat : Ministère des Armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France (DIRISI IDF ou DGAC)	Aviation Civile (DGAC) Ou Aviation Militaire
Communes	code INSEE	EPCI	Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux	Servitude relative à la zone de protection des espaces Naturels Agricoles et Forestiers du Plateau de Saclay	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Servitudes de protection des sites inscrits et sites classés	Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement
Vauhallan	91635	CA Communauté Paris Saclay	Arrêté inter-préfectoral n°2019-DDT-SE-218 du 20 juin 2019 Portant renouvellement de la DIG pour l'entretien de la rivière Bièvre et de ses affluents et instaurant une servitude de passage pour la période 2019-2023 6m à compter de la rive Bénéficiaire : SIAVB Valable jusqu'au 31 décembre 2023	Décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 Publié au JORF n°0304 du 31 décembre 2013 Délimitant la zone de protection naturelle, agricole et forestière Plateau de Saclay Superficie totale : 4 115 ha	Arrêté du 21 décembre 1984 Portant classement de la Croix-autel Cadastre parcelle n°290	Décret n°00 800 53D Du 07 juillet 2000 Portant classement de la vallée de la Bièvre au titre des sites naturels classés	arrêté inter-préfectoral n°2020-DDT-SE-000041 Du 10 mars 2020 Portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la vallée de la Bièvre et du ru de Vauhallan	Décret n°ARMD1723445D Du 1 ^{er} septembre 2017 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les perturbation électromagnétiques applicables au voisinage d'un centre de radioélectricité dans les départements des Yvelines, de l'Essonne et des Hauts-de-Seine Centre radioélectrique N°078 057 0007 BA107-Vélizy-Villacoublay SID n°780640014Y	Décret n°ARMD1723572D du 05 octobre 2017 Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage d'un centre de radioélectricité dans les départements des Yvelines, de l'Essonne et des Hauts-de-Seine Centre radioélectrique N°078 057 0007 BA107-Vélizy-Villacoublay SID n°780640014Y	Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation Pour les obstacles faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'aménager de plus de 50 m : Consultation obligatoire du service instructeur auprès du guichet unique de la DGAC : DGAC/SNIA NORD-Guichet unique urbanisme/JGD 82 rue des Pyrénées 75970 PARIS CEDEX 20
Vauhallan	91635	CA Communauté Paris Saclay			Arrêté du 14 mars 1988 Portant inscription de la Ferme des Arpentis : Le corps de logis 17ème siècle, les façades et toitures du pigeonnier et la grange, le mur de clôture et le sol de la cour Cadastre A. 125			Décret du 03 février 2020 TREA1922299D Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques applicables au voisinage du centre radioélectrique de Paris-Sud-Palaiseau ANFR : 091 024 0009	Décret du 26 novembre 2012 n°DEFD1238070D (Ministère de la défense) Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours d'un faisceau hertzien Centre radioélectrique de Versailles-Lavatory (Yvelines) ANFR n° 078 008 0002 Centre radioélectrique de Seine Port (Seine-et-Marne) ANFR n° 077 006 0001	
Vauhallan	91635	CA Communauté Paris Saclay			Arrêté du 19 octobre 1927 Portant inscription de l'église Saint-Rigomer et Sainte-Ténestine				Décret du 03 février 2020 TREA1922313D Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre radioélectrique de Paris-Sud-Palaiseau	

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20251002-2025_31-2-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

Nomenclature			I4
Fondement juridique			En application des articles R. 151-51 et R. 161-8 du code de l'urbanisme
Gestionnaire			RTE Groupe Maintenance Réseaux SUD OUEST 7, avenue Eugène Freyssinet 78286 GUYANCOURT CEDEX Tél. : 01 30.96.30.80 Fax : 01.30.96.31.70
Communes	Code INSEE	EPCI	Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
Vauhallan	91635	CA Communauté Paris Saclay	-Liaison 225 kV n° 1 Saclay – St Aubin ; -Liaison 225 kV n° 1 Saclay – Villeras ;